

Jean-Pierre Pinasseau : « Parlons de handicap »

SOCIAL. Observia, organisme paritaire rassemblant 11 branches, a lancé en 2012 une étude diagnostic sur l'emploi des travailleurs handicapés dans le secteur des industries alimentaires. Voici l'éclairage du vice-président de l'Observatoire sur les résultats de cette étude.

C'est difficile pour des salariés de déclarer leur handicap ; et c'est visiblement difficile aussi de faire témoigner, sur le sujet, des industriels de l'agro-alimentaire – nous venons d'en faire l'expérience. Soit les portes se ferment ! Soit les commentaires sont accordés en toute discrétion. Alors qu'il faut au contraire parler du handicap. C'est l'avis du vice-président d'Observia, Jean-Pierre Pinasseau (ancien cadre de l'industrie du sucre). L'observatoire de l'emploi dans les industries alimentaires, de type paritaire, a lancé en 2012, avec la collaboration du cabinet Nayan et le soutien de l'Agefiph, une étude approfondie sur la situation de l'emploi des travailleurs handicapés dans les IAA. « Cette étude s'est donné comme

objectifs, précise J.-P. Pinasseau, d'apporter une meilleure connaissance du sujet et de faire réfléchir, aussi bien les directions que les représentants des organisations syndicales. »

Le premier constat de cette étude est que, malgré la loi de 2005 qui impose aux entreprises de plus de 20 personnes une proportion de 6 % de travailleurs handicapés, le taux d'emploi est en moyenne, au global, de 2,46 % en 2008 et de 2,6 % en 2010. L'étude a été menée sur 1 053 établissements, dont 90 % (base effectifs) sont des TPE-PME. Seuls sept secteurs de l'agroalimentaire, au premier rang desquels les beurreries, le travail du grain ou les produits amyliacés, arrivent presque à 4 %. Mais d'autres sont à « quota 0 », ce qui veut dire aucune action recensée depuis trois ans. Pour

ces entreprises, les contributions financières payées à l'Agefiph, en compensation, coûteront désormais extrêmement cher. Pourquoi ces entreprises ne font rien ? Ces premiers résultats interpellent dans la mesure où il n'y a plus, souligne J.-P. Pinasseau, d'univers de travail beaucoup plus difficile dans un secteur que dans un autre.

De nombreux préjugés

Mais la vérité, qui découle du manque de connaissances sur ce qu'est le handicap, et du manque de communication, comme souligné en attaque de l'article, est que l'emploi des travailleurs handicapés souffre de nombreux préjugés. Le premier de tous est de croire « qu'un travailleur handicapé se déplace en fauteuil roulant ». C'est le symbole que l'on voit sur la porte des toilettes ou les places de parking réservées. La vérité est qu'il y a 1 % seulement de handicapés moteur. 85 % des personnes handicapées, selon l'étude Observia, sont le fait de handicaps invisibles : déficience visuelle ou auditive, maladies cardiaques, asthme (dans la boulangerie), TMS, etc. Ce qui fait dire à J.-P. Pinasseau « qu'il faut regarder la question d'un autre œil ». Il ne faut pas se laisser arrêter par ces idées préconçues du genre : « les postes sont trop complexes pour pouvoir être occupés par un travailleur handicapé, une personne handicapée est moins performante, etc. »

Pour J.-P. Pinasseau, il faut plutôt rechercher « comment on peut accueillir ces différents handicaps ? » Est-ce que tout est fait dans les entreprises pour accueillir les personnes handicapées ? On peut comprendre que des >>>



► Jean-Pierre Pinasseau,
vice-président d'Observia

Je crois que plus on mettra de différences entre les travailleurs handicapés et les autres, plus on aura de mal à les intégrer.

>>> entreprises qui ne respectent pas l'obligation des 6 % n'aient pas envie de communiquer. Entre la volonté et la mise en place d'une politique d'intégration, il subsiste un écart. Comment alors faire prendre conscience de l'enjeu qui est celui de ne pas passer à côté d'une catégorie de travailleurs, généralement qualifiés, au moment où les industries agroalimentaires rencontrent des difficultés de recrutement. Et où la responsabilité sociétale constitue, pour beaucoup, un objectif. Le point clé est, finalement, la culture de l'entreprise, l'état d'esprit. C'est plus important que l'aménagement des conditions de travail, analyse Observia. Les freins sont plutôt la peur de se déclarer, les évocations concernant la discrimination, la stigmatisation des salariés devenus handicapés, le manque d'acceptation de la notion de handicap...

Rentrer dans des processus vertueux

On découvre au travers de l'étude que l'accueil des personnes handicapées exige une préparation et une implication de la direction. La formation par alternance, que certains considèrent comme une des meilleures formules d'intégration pour des personnes handicapées, comme pour des jeunes, est un des outils possibles. Les expériences montrent qu'il n'y a pas autant de différences qu'on le pense entre les travailleurs handicapés et les autres. « *Plus les personnes comprendront leur travail et plus facilement elles s'intégreront* ».

En conclusion, il faut éviter tout ce qui peut faire barrière. Expliquant ce grand besoin de communication. Ce qui est en train d'être fait. Et, ensuite, d'apporter des outils pour réussir la démarche. La cartographie des métiers de l'agroalimentaire réalisée par Observia y contribue. L'Observatoire a en effet travaillé sur les compétences requises et sur les passerelles entre les différents métiers. Car il existe beaucoup de points communs entre les différents secteurs. « *Il faut aussi, suggère J.-P. Pinasseau, éviter de saucissonner les problèmes ! Si l'entreprise rentre dans des processus vertueux d'accueil, de recrutement, de climat au sein de l'entreprise, de formation..., cela bénéficiera à tout le monde.* » ●

FRANÇOIS MOREL

REPERES

Idée reçue n° 1 :

« Un travailleur handicapé se déplace en fauteuil roulant ».

Seuls 1 % des travailleurs handicapés sont des handicapés moteur. 85 % des handicaps sont invisibles : déficience visuelle ou auditive, maladies cardiaques, asthme, maladies évolutives (sclérose...), TMS, myopathie... mais aussi dépressions, phobies, allergies, dyslexie, diabète, cancer, sida... qui peuvent être reconnues comme situations de handicap.

Emploi des travailleurs handicapés : une légère progression de la situation.

Dans les entreprises du périmètre Observia, le taux d'emploi global de travailleurs handicapés a légèrement progressé, passant de 2,46 % en 2008 à 2,62 % en 2010. Sachant que la loi de février 2005 impose un taux de 6 %.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Le livre blanc sur « L'emploi des travailleurs handicapés » est téléchargeable sur le site www.observia-metiers.fr